

ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Un Comité technique départemental

Co-Piloté par ARS et Caf

OBJECTIFS 2008-2010

1/ - Qualifier les désordres repérés dans les logements par la réalisation de diagnostics techniques habitat :

Financement Etat et Caf

120 diagnostics annuels pour le sud du département,

45 diagnostics annuels pour le Roannais.

2/ - Apporter un appui aux communes et partenaires locaux :

par une mission d'assistance aux communes dans l'application du règlement sanitaire départemental (RSD) :

Financement Etat

30 missions expérimentales pour le sud du département,

10 missions expérimentales pour le Roannais

par un soutien aux groupes locaux d'habitat indigne

3/ - Créer un outil de suivi des logements/observatoire

ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

BILAN DEPARTEMENTAL

Le travail engagé depuis 2008, les actions de communication envers les services sociaux, les agglomérations, les mairies, les bailleurs ... ont créé une dynamique et favorisé la mobilisation de chacun des acteurs.

Ce dispositif met en évidence les désordres dans l'habitat, il favorise la mise en œuvre des interventions de chacun en fonction de ses compétences.

La saisine des diagnostics techniques est justifiée puisque dans 95 % des cas des désordres sont repérés.

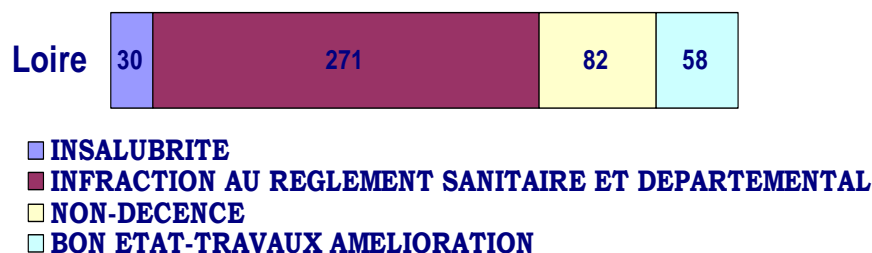
Des actions partenariales à l'échelle communale permettent la prise en charge de plus en plus de situations et la remise en état de logements.

48 dossiers ont été suivis dans le groupe roannais habitat indigne et **5** dossiers sur le groupe de Régny.

ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

DIAGNOSTICS REALISES ET SUITES DONNEES

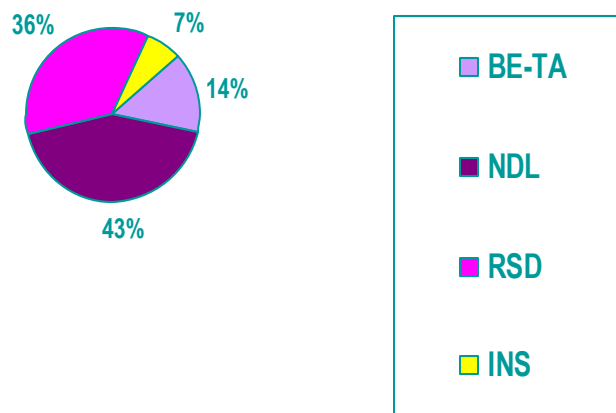
Depuis 2008 : diagnostics habitat réalisés sur le Département



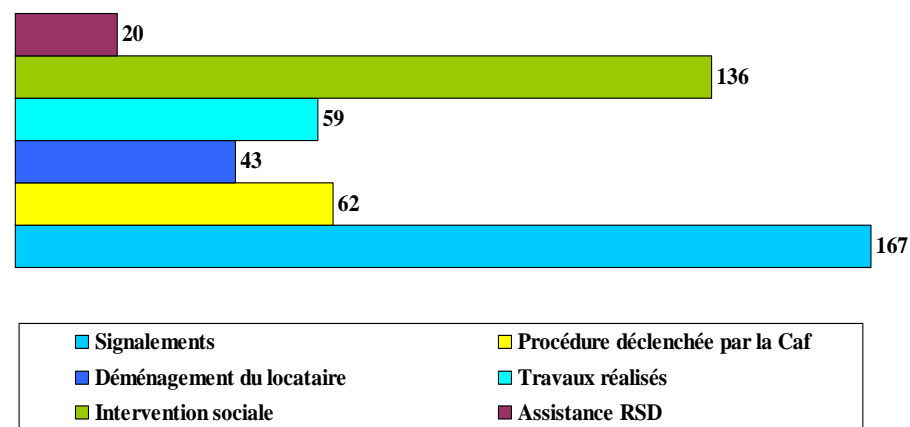
Sur la totalité des diagnostics réalisés, 101 ont mis en évidence une présomption de Plomb

TERRITOIRE DU ROANNAIS

1- DESORDRES REPERES



2- SUITES DONNEES



ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

LIMITES DU DISPOSITIF ACTUEL ET PERSPECTIVES

Limites :

- Un parc de logements non-décents et indignes considérable / un nombre de DT limité pour faire face à une forte demande,
- Des incertitudes sur les subventions Anah : peu de financements pour les travaux partiels,
- Une absence d'outil de suivi des logements,
- Des sollicitations au titre du volet « maintien dans les lieux » encore insuffisantes

Perspectives :

- Préciser la démarche liée aux diagnostics Habitat : saisine, suites données...
- Impliquer les Mairies et SCHS dès la phase de diagnostic pour mutualiser les moyens et éviter les doubles interventions.
- Associer les EPCI, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes.
- Poursuivre et développer le partenariat avec les agences immobilières, les Tribunaux...
- Mettre en place l'outil de suivi partagé des logements @riane.